

Affaire suivie par :

Thierry LEMOINE  
CSEP/DGPI  
01 60 52 30 10  
thierry.lemoine@cerema.fr

A l'attention de :

DENSO-France  
Monsieur Stéphane FIX  
43/45 Rue Jean Jaurès

92300 LEVALLOIS-PERRET

Sourdun, le 23 octobre 2014

Objet : Certificat Tokomat®  
PJ : Le certificat- Charte de l'innovation routière

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, dûment signé par le Directeur de la DTecITM du CEREMA, le certificat de l'innovation routière du produit TOKOMAT®, réalisé dans le cadre du programme de soutien à l'innovation routière conclu entre le Sétra, DENSO, la DIR Est et la DIR du Massif Central.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chargé d'études



Thierry LEMOINE

**CHARTE DE L'INNOVATION ROUTIERE**

<b>TOKOMAT<sup>®</sup> - Joint bitumineux longitudinal sur tranche d'enrobés en place DENSO France</b>
--

**CERTIFICAT**

Je soussigné , Georges TEMPEZ, Directeur de la Direction Technique des Infrastructures de Transport et des Matériaux du CEREMA, certifie que le produit TOKOMAT<sup>®</sup> , retenu en 2008 par le jury dans le cadre du Programme Public National de Recherche, Essai et Expérimentation, a été expérimenté sur le réseau routier national, sur l'autoroute A 35 dont la gestion est assurée par la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est dans le département du Bas-Rhin et sur l'autoroute A 75 dont la gestion est assurée par la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central dans le département du Puy-de-Dôme.

Par ailleurs ce produit a été testé hors charte d'innovation et a donné également satisfaction au Maître d'Ouvrage, sur les autoroutes A71 et A10 du réseau COFIROUTE.

Le produit TOKOMAT<sup>®</sup> testé est composé d'un joint bitumineux TOK RIEGEL<sup>®</sup> appliqué sur la tranche de la bande d'enrobés en place à l'aide d'une extrudeuse automotrice chauffante et précédé d'un DENSO PRIMAIRE SK<sup>®</sup>. Ce procédé permet de réaliser des joints longitudinaux entre deux bandes d'application des revêtements de chaussées.

Effectué à 3 ans, le bilan s'avère probant car il est constaté un bon maintien et une bonne étanchéité dans le temps et il n'est observé aucune dégradation au terme du délai de suivi de l'expérimentation.

Le Directeur de la DTecITM

  
Georges TEMPEZ